



Séance du 23/04/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie***Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 93

Dossier : 180068

**Direction en charge :****Objet :** Rapport de la Dette au 31 décembre 2017.**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire**Date de convocation du conseil :** 13/04/2018**Compte rendu affiché le :** 24/04/2018**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES (Présent de la question 1 à la question 25 du projet de l'ordre du jour et pouvoir à M. le Maire à partir de la question 26 du projet de l'ordre du jour.), Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 22 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, Mme Geneviève ALBOUY, M. Lionel SAUGUES

**Absents-Excusés :**

Mme Christiane JODAR (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Florent PIGEON (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Gabriel DE PEYRECAVE (pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU)

**Absents :**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 93

Dossier : 180068

**Direction en charge :**

**Objet :** Rapport de la Dette au 31 décembre 2017.

□ **Rappel et Références :**

Dans son plan de mandat 2014-2020, la municipalité a fixé comme objectifs la poursuite du remboursement de la dette et sa sécurisation.

□ **Motivation et Opportunité :**

La mobilisation des Elus, des équipes de la Direction Générale, de la Direction Juridique Assemblée Marchés, de la Direction des Finances et du Contrôle de gestion ainsi que des Cabinets Conseils, permet de surveiller et de traiter les risques inhérents à la dette de la Ville.

Dans une grande transparence, la Ville de Saint-Etienne publie annuellement, depuis plusieurs années, un rapport sur la gestion de la dette tel que préconisé par la Cour des comptes et la charte de bonne conduite.

La dette contractée par la Ville est nécessaire au financement de ses investissements en complément de l'autofinancement disponible. Ces engagements affectent directement les équilibres financiers.

Un certain nombre de risques externes à la collectivité pèse également sur les finances des collectivités locales. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les garanties d'emprunts accordées par la Ville. En effet, une défaillance des emprunteurs créerait de nouvelles contraintes financières pour la Ville.

□ **Contenu :**

Ce document "Rapport de la dette au 31 décembre 2017" présente les opérations accomplies en 2017, les orientations en cours et les risques latents. Il détaille d'une part la situation de la dette contractée par la Ville pour financer ses investissements et la mise en sécurisation de cette dette et, d'autre part, étudie les garanties d'emprunts accordées par la Ville.

• **En première partie du rapport est présentée la dette du budget principal :**

La dette présente un encours brut de 333.144 M€ au 31 décembre 2017 pour une durée résiduelle de 13 ans et 5 mois.

La structure de la dette est toujours considérée après swaps et contre-swaps, afin de mesurer le risque. Ainsi, elle est composée de 76,83 % (255.961 M€) en taux fixes, 17,51 % (58.319 M€) de taux variables simples et 5,66 % (18.863 M€) de taux structurés avec le seul emprunt DEPFA sur sa durée résiduelle (2042). Grâce aux opérations de sécurisation de ces dernières années, la Ville a réussi à abaisser le quota des produits structurés de 27 % fin 2013 à 5,66 % fin 2017.

Les créances qui viennent alléger la dette brute pour donner la dette nette présentent un capital restant dû de 42.312 M€ au 31 décembre 2017. Ces créances proviennent d'anciens transferts d'investissement à la Communauté d'Agglomération pour un capital restant dû de 0.840 M€, mais également de 27.787 M€ de transferts de dette à Saint-Etienne Métropole pour accompagner les transferts de compétences liés au passage en Communauté Urbaine le 1er janvier 2016 et, enfin, de 13.685 M€ d'aide apportée par l'Etat à travers le fonds de soutien des emprunts à risques.

La dette nette des créances expliquées ci-avant s'élève à 290.832 M€.

Ainsi, un désendettement de 5.067 M€ en dette nette est constaté pendant l'année 2017, tandis que le désendettement cumulé depuis le début du mandat est de 55.157 M€.

• **La deuxième partie est relative à la dette des budgets annexes :**

La dette des budgets annexes est composée uniquement de celle du budget des Activités Funéraires. Les budgets annexes eau et chauffages urbains étant transférés à Saint-Etienne Métropole depuis le 1er janvier 2016 dans le cadre de son passage en Communauté Urbaine.

Au 31 décembre 2017, l'encours du budget des Activités Funéraires de 0.711 M€ indexé sur taux fixe non swapé ne présente aucun risque. Aucun emprunt nouveau n'a été nécessaire en 2017 sur ce budget.

- **La troisième partie est consacrée à la dette garantie par la Ville (contractée par les bénéficiaires des garanties) et son évolution :**

Au 31 décembre 2017, le stock d'encours garantie est de 316.871 M€.

**Maîtrise d'ouvrage :**

Néant

**□ Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :


◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

**□ Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir prendre acte de la gestion de la dette et constater les avancées de la sécurisation des risques.

<b>Décision :</b> Dont acte	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b>	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Nora BERROUCHE</b>